



NOUVEAUTÉ À L'ÉCOLE

IMPLANTATION D'UNE « ZONE ACTION » LORS DES RÉCRÉATIONS

19 février 2020

Madame,
Monsieur,

Afin de permettre à nos élèves ayant un besoin de se dépenser et d'être actifs lors des récréations, la direction, après analyse de plusieurs projets actifs dans d'autres écoles primaires du Québec, de plusieurs discussions avec les membres du comité-école responsable du « Plan d'action pour prévenir et contrer la violence à l'école » ainsi que de l'approbation unanime de l'équipe-école et des membres du conseil d'établissement qu'il soit mise en place une « **ZONE ACTION** » lors des périodes de récréations.

Cette nouvelle approche dans notre cour d'école permettra désormais, à certains élèves, le droit de se « chamailler » dans une zone précise avec une surveillance constante des éducatrices spécialisées de l'école.

L'objectif de cette zone est donc de permettre aux élèves (dont les parents ont autorisé la participation) d'extérioriser leurs trop-pleins d'énergie, de revenir en classe plus calme et d'être mieux disposés aux apprentissages. D'ailleurs, dans les projets analysés, il en ressort que chez les élèves participants, il y a plusieurs bienfaits observés, dont un qui est la hausse des résultats scolaires.

De plus, nous pensons qu'à travers le jeu, les enfants apprennent à reconnaître les différentes émotions, à contrôler leurs corps et leurs mouvements, à connaître leurs limites, à travailler les habiletés sociales et à faire de l'activité physique.

Bien sûr, ce projet vient avec des règles claires, affichées et expliquées aux élèves. De ce fait, chaque classe sera rencontrée par une éducatrice spécialisée avant que la zone soit accessible. Il est à noter également qu'il y aura 1 zone pour chacun des 3 cycles. Ces dernières seront encadrées et surveillées par les mêmes éducatrices spécialisées, qui s'assureront de faire appliquer les règles de jeu. De plus, les enseignants en éducation physique et à la santé utiliseront la « LUTTE » pour enseigner et modeler le savoir-être, le savoir-vivre et le savoir-faire dans ce type d'activités.

VERSO ⇨



ÉCOLE PRIMAIRE ALEXANDER-WOLFF

17, rue Roy, Shannon (Québec) G3S 0E8

Téléphone : 418 686-4040, p. 4097 Télécopieur : 418 844-7904.

Ceci dit, il faut comprendre que pour jouer dans cette zone, les élèves doivent être volontaires et que leurs parents les autorisent à s'y retrouver et participer. Il est à noter que malgré l'application des règles de façon vigilante, il faut tout de même être conscient que, comme dans chaque jeu, il y a un risque de se faire mal. Vous en conviendrez également que cela fait partie du jeu et les accidents sont possibles. Advenant le cas, comme à l'habitude, les parents seront informés.

En terminant, les parents sont invités à une rencontre, le 26 février 2020 à 18 h, avec les membres associés au projet. Lors de celle-ci, il vous sera présenté le projet dans sa globalité et bien sûr, les membres du personnel présents vous permettront de vous exprimer et de poser vos questions sur le sujet. Si vous acceptez que votre enfant participe à ce projet, vous devez nous faire parvenir votre coupon-réponse d'ici le vendredi 28 février prochain.

Merci de votre habituelle collaboration

François Couturier
Directeur

NB Les parents qui aimeraient voir en quoi consiste concrètement notre projet de **zone action** peuvent regarder le reportage de TVA au sujet d'un projet similaire au nôtre. Pour y accéder, il vous suffit de cliquer sur ce lien : <https://www.tvanouvelles.ca/2020/01/13/une-zone-de-chamailage-dans-la-cour-decole>.

----- ✂----- ✂----- ✂----- ✂-----
**POUR NOUS CONFIRMER LA PARTICIPATION DE VOTRE ENFANT À LA ZONE ACTION, VOUS DEVEZ
NOUS RETOURNER CE COUPON-RÉPONSE AVANT LE 28 FÉVRIER 2020**

J'autorise mon enfant à utiliser la **ZONE ACTION**.

Je refuse que mon enfant utilise la **ZONE ACTION**.

Je participerai à la **rencontre du 26 février 2020 à 18 h**.

Nom de l'enfant : _____ Classe de : _____

Signature du parent : _____ Date : _____